

Assemblée générale mixte du 29 avril 2022 Compte rendu

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société Interparfums s'est tenue le 29 avril 2022 à 14 heures au Pavillon Gabriel à Paris, sous la présidence de Monsieur Philippe Benacin, Président-Directeur Général.

Informations
aux actionnaires

► N° Vert 0 800 47 47 47

Cette Assemblée générale a été retransmise en direct sur le site internet de la Société et sera prochainement consultable en différé sous le lien : www.interparfums-finance.fr/assemblee-generale-2022

L'Assemblée générale a adopté l'ensemble des résolutions proposées et a, en particulier :

- approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021,
- décidé la distribution d'un dividende de 0,94 euro par action et fixé la date de mise en paiement au 18 mai 2022,
- ratifié le transfert du siège social de la Société au 10 rue de Solférino 75007 Paris,
- approuvé les conventions réglementées préalablement autorisées par le Conseil d'administration,
- procédé à la nomination de Madame Constance Benqué en qualité d'administratrice indépendante et membre du Comité d'audit,
- approuvé le renouvellement des autorisations et délégations financières données au Conseil d'administration,
- approuvé les éléments de rémunération et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 au Président-Directeur Général ainsi que les politiques de rémunération 2022 applicables aux administrateurs et au Président-Directeur Général.

La Société et le Conseil d'administration remercient chaleureusement les nombreux actionnaires présents lors de ce traditionnel rendez-vous.

Le texte complet des résolutions et le résultat des votes sont disponibles sur le site www.interparfums-finance.fr

Paris, le 29 avril 2022



Ce communiqué est disponible en français et en anglais sur le site www.interparfums-finance.fr